

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la sous-signée à l'effet qu'un scrutin référendaire se tiendra le dimanche 16 mai 2010 entre 10 h et 20 h dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Drummondville, 415, rue Lindsay (porte côté du stationnement).

L'objet du scrutin référendaire porte sur la dissolution ou non de la Société de développement commercial Quartier Saint-Joseph de Drummondville.

La question sera la suivante :

« Approuvez-vous la dissolution de la Société de développement commercial du Quartier Saint-Joseph de Drummondville à compter du 1er juillet 2010 ? ».

OUI NON

Ledit scrutin référendaire s'adresse à toutes les personnes opérant un commerce ou une place d'affaires dans le périmètre de la Société de développement commercial Quartier Saint-Joseph de Drummondville.

Les compagnies ou corporations devront avoir soumis une résolution identifiant une personne pour les représenter.

Lesdites résolutions devront avoir été reçues au Service du greffe au plus tard le mercredi 12 mai 2010 à 16 h 30. À défaut d'avoir identifié un répondant, aucun droit de vote ne sera accordé.

La loi sur les élections et les référendums dans les municipalités s'applique.

Le présent avis est donné conformément à la Loi.

Donné à Drummondville, Québec,
Ce 28 avril 2010

THÉRESE CAJOLET,
Greffière de la Ville.

3399961

Visitez  **weblocal.ca**
Trouvez. Évaluez. Partagez



MUNICIPALITÉ DE WICKHAM

893, rue Moreau,
Wickham (Québec) J0C 1S0
Tél.: 819 398-6878 Téléc. : 819 398-7166

DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS ET DE CERTAINS AUTRES ENDROITS APPEL D'OFFRES

La municipalité de Wickham demande des soumissions pour le déneigement des stationnements et de certains autres endroits pour l'hiver 2010-2011.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui sera disponible à l'Hôtel de Ville à compter du 28 avril 2010 du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 contre une somme de 50 \$ non remboursable.

Les soumissions scellées devront parvenir au bureau de la municipalité de Wickham avant 11h00 le 27 mai 2010 et l'ouverture de celles-ci se fera au bureau de la Municipalité de Wickham, 893 rue Moreau, Wickham (Québec) J0C ISO, le 27 mai 2010 à 11h00.

Pour toute information supplémentaire, communiquez avec Réal Dulmaine, directeur général et secrétaire-trésorier, au numéro de téléphone (819) 398-6878.

La Municipalité de Wickham ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et se réserve le droit de rejeter toutes les soumissions sans encourir aucune responsabilité pour les dommages pouvant résulter de cette demande de soumission.

DONNÉ A WICKHAM CE TREIZIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL 2010.

Réal Dulmaine
Directeur général et secrétaire-trésorier

3385179



MUNICIPALITÉ DE WICKHAM

893, rue Moreau,
Wickham (Québec) J0C 1S0
Tél.: 819 398-6878 Téléc. : 819 398-7166

DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS APPEL D'OFFRES

La municipalité de Wickham demande des soumissions pour le déneigement des trottoirs pour l'hiver 2010-2011.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui sera disponible à l'Hôtel de Ville à compter du 28 avril 2010 du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 contre une somme de 50 \$ non remboursable.

Les soumissions scellées devront parvenir au bureau de la municipalité de Wickham avant 11h00 le 27 mai 2010 et l'ouverture de celles-ci se fera au bureau de la Municipalité de Wickham, 893 rue Moreau, Wickham (Québec) J0C ISO, le 27 mai 2010 à 11h00.

Pour toute information supplémentaire, communiquez avec Réal Dulmaine, directeur général et secrétaire-trésorier, au numéro de téléphone (819) 398-6878.

La Municipalité de Wickham ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et se réserve le droit de rejeter toutes les soumissions sans encourir aucune responsabilité pour les dommages pouvant résulter de cette demande de soumission.

DONNÉ A WICKHAM CE TREIZIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL 2010.

Réal Dulmaine
Directeur général et secrétaire-trésorier

3385190

Le projet consiste à boucler le réseau d'eau potable de la rue Cockburn au réseau existant situé à l'intersection des rues Cockburn et Dorion ainsi qu'au remplacement d'un tronçon du réseau d'eau potable de la rue Cockburn. La pose de poteaux d'incendie et le raccordement au nouveau réseau d'eau potable des bâtiments existants sont également prévus. La longueur du projet est d'environ 210 m. Un service d'alimentation temporaire (avec protection incendie) devra également être installé pour toute la durée des travaux. Les travaux devront être entièrement terminés pour le jeudi 1er juillet, à 17 h.

Un original et deux copies des documents de soumission seront remis au maître de l'ouvrage dans trois enveloppes distinctes, avec la mention des documents inclus (original, copie). Celles-ci seront scellées et porteront le nom et le numéro du projet ainsi que l'identification du soumissionnaire. Elles seront insérées dans une quatrième enveloppe qui devra être identifiée de semblable façon.

Les plans et le cahier des charges ainsi que la formule de soumission pourront être obtenus à compter de mercredi, le 21 avril 2010, à 13 heures, au bureau du maître d'oeuvre, sur remise en argent ou sous forme d'un chèque visé fait à l'ordre de ladite firme, d'un montant de cent dollars (100 \$), taxes incluses, pour le format papier ou de 165,00 \$ taxes incluses, pour les mêmes documents en format « pdf » sur un CD. Les documents ne seront disponibles que suite à une **réserve téléphonique préalable** (Mme Sophie Gauthier, secrétaire du maître d'oeuvre, 819 478-8191, poste 1248).

Pour être considérée, toute soumission devra être accompagnée d'une garantie de soumission telle que décrite à l'article 2.5 de l'Avis aux soumissionnaires de la norme 1809-900-1/2002. La soumission, la garantie devant l'accompagner de même que tous les autres documents à fournir seront réputés valides pour une période de 120 jours. Le soumissionnaire devra tenir compte de cette obligation lorsqu'il fera compléter par d'autres les documents en question.

Seuls les cautionnements émis par les compagnies détenant un permis d'assureur au Canada seront acceptés aux termes du document d'appel d'offres.

Seules les offres présentées par les entrepreneurs qui auront commandé les documents d'appel d'offres au même nom que celui sous lequel ils soumissionnent seront considérées. Dans le cas d'un consortium, cette exigence est considérée rencontrée lorsque chacune des parties s'est procuré lesdits documents.

Seules seront considérées, aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés est applicable, dans une province ou un territoire visé par cet accord. Les entrepreneurs devront détenir la licence requise en vertu de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q. c.B.-1.1).

Les soumissions seront reçues, à l'adresse du maître de l'ouvrage indiquée ci-dessus, **le ou avant le lundi, 10 mai 2010 à 15 heures**, pour être ouvertes publiquement à la même heure et au même endroit.

Le maître de l'ouvrage ne s'engage à retenir ni la plus basse ni aucune des soumissions présentées.

Thérèse Cajolet
Greffière

3398828